

FRANCE

La lettre de
l'Association Nationale des Élus
des Territoires Touristiques



tourisme

Bagnères-de-Bigorre⁽⁶⁵⁾

ÉDITORIAL	
DE MARC FRANCINA	P.2
VIE DE L'ASSOCIATION	P.3
DÉVELOPPEMENT DURABLE	P.9
INTERVIEW DE	
JEAN-BERNARD SEMPASTOUS	
MAIRE DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE	P.12



Un Congrès riche de débats et d'interventions mais des doutes sérieux sur l'avenir de notre Tourisme...

Madame, Monsieur le Maire, Chèr(e)s Collègues,

Notre 87^{ème} Congrès vient de s'achever. Il a réuni plus de 150 élus dans l'auditorium de l'Association des Maires de France, la « maison de tous les maires » comme l'a indiqué son Directeur Général, Rollon MOUCHEL-BLAISOT. C'était le maximum de personnes que nous pouvions recevoir ! Je vous remercie de votre présence aux côtés de notre Association, cela démontre votre engagement pour défendre les intérêts de nos territoires touristiques mais aussi des craintes légitimes quant à leur avenir. L'organisation territoriale de notre pays est en pleine recomposition, les dotations financières de l'Etat continuent de baisser année après année.

Je regrette que Bruno DELSOL, Directeur Général des Collectivités Locales, n'ait pas pu être des nôtres lors de ce Congrès. De nombreux élus sont inquiets et la parole de l'Etat est attendue. Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains, que je remercie d'avoir co-animé avec moi-même la matinée, a ouvert un débat riche et passionnant avec la salle sur ces questions de finances locales. Grâce à vos interventions, nous allons pouvoir rédiger un argumentaire précis que nous présenterons à Bruno DELSOL à l'occasion d'un entretien qui sera bientôt fixé.

Je remercie aussi Jean-Guy de GABRIAC qui par son dynamisme et son implication a permis d'insuffler à la salle un esprit de « zénitude » propice à évoquer toutes les problématiques liées au bien-être. L'avenir du tourisme se situe certainement dans ce sujet car dans un monde de plus en plus incertain, les touristes ressentiront toujours la nécessité d'être rassurés tout en créant du lien social avec ceux qui les entourent. Il en résulte que le tourisme a besoin de grands événements

fédérateurs (à l'échelle locale et nationale). C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à nos élus de soutenir la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. Celle-ci aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par les territoires touristiques en ce domaine.

Avec la fin de ce Congrès et les nouvelles échéances politiques qui se profilent, il serait tentant d'imaginer que notre Association voit ses activités réduites. Mais il n'en est rien ! En effet, nous sommes très mobilisés sur la vie de vos communes et notamment sur les réorganisations territoriales touristiques en cours. Nous sommes là pour vous apporter des conseils vous permettant de mettre en cohérence les nouvelles dispositions législatives de la loi NOTRe avec celles résultant de la loi Montagne. Nous travaillons, en outre, en lien très étroit avec la Direction Générale des Entreprises à des clarifications de la réglementation pour lever les incertitudes qui demeurent sur certains points de droit.

En ces temps d'élections, je souhaite formuler un vœu pour notre tourisme : retrouver un Ministre de plein-exercice dédié à ce secteur. Il me paraît indispensable de disposer d'un interlocuteur unique s'investissant pleinement dans un domaine que l'on dit être essentiel pour l'économie de notre pays et que l'on laisse paradoxalement fonctionner seul sans stratégie solide et sans horizon défini. Non le tourisme ne doit pas être négligé, un signal fort doit être envoyé pour montrer que la destination France est synonyme d'excellence !

Marc FRANCINA
Député-Maire d'Evian-les-Bains
Président de l'ANETT

CONGRÈS 2017 de L'ANETT À PARIS

Avant de retrouver l'intégralité des comptes-rendus du Congrès de Paris qui seront mis en ligne, la rédaction du journal vous rappelle les temps forts de cet événement.

Le Congrès 2017 de l'ANETT s'est tenu le **jeudi 9 mars 2017** à Paris au siège de l'Association des Maires de France.

C'était le grand rendez-vous annuel des Territoires Touristiques !

MERCREDI 8 MARS 2017, NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION S'EST RÉUNI :

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Palais-Bourbon sous la présidence de Marc FRANCINA pour aborder de nombreux sujets: les finances locales, la réforme territoriale, le projet d'expérimentation de clubs de jeux

à Paris, Famille Plus et les questions relatives au tourisme durable.

Le Président a proposé de renouveler les membres du bureau à l'identique de la mandature précédente ce qui a été entériné à l'unanimité des membres présents.



Sébastien DEBEUGNY et Marc FRANCINA signent la nouvelle convention PRIMAGAZ

A noter que :

- Suite à la démission de Bernard GODFROY, anciennement Maire de Remiremont (88), une place au sein du Conseil d'Administration de l'ANETT était vacante au titre de Président de la région Lorraine. Cette dernière a été pourvue par Jean-Jacques GAULTIER, Maire de Vittel (88). La ratification de cette nomination est intervenue le lendemain lors de l'Assemblée Générale du 9 mars 2017.
- Les statuts de l'ANETT votés en Assemblée Générale Extraordinaire prévoient d'intégrer deux membres partenaires au Conseil d'Administration : ont été élus François ORLANDI, Président du Conseil Départemental de Haute-Corse (20) et Paul CHANDELIER, Président du Comité Départemental du Tourisme du Calvados (14), par l'Assemblée.

JEUDI 9 MARS 2017



Premier temps fort de la matinée :

Assemblées Générales statutaire et extraordinaire de l'Association

- Le rapport moral a été présenté par Philippe MOST, Secrétaire Général de l'ANETT et le rapport financier exposé par Michel LEJEUNE, Maire de Forges-les-Eaux (76) et Trésorier. Ils ont remercié les partenaires.
- Les statuts de l'ANETT ont été modifiés et approuvés lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.
- Une motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 a été adoptée. Les élus de l'ANETT souhaitent participer à la mobilisation autour de ce projet.

Le Congrès a été ouvert par :

- Rollon MOUCHEL-BLAISOT, Préfet, Directeur Général de l'Association des Maires de France, qui a rappelé les liens forts qui unissent les deux associations d'élus.
- Marc FRANCINA, Président de l'ANETT, Député-Maire d'Evian-les-Bains (74)

Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains (95) a co-présidé avec Marc FRANCINA la séance de la matinée.

Une première séquence a concerné « l'organisation territoriale touristique française : évolution ou révolution ? » avec les interventions de Jérôme PICHONNIER, Chef du bureau des destinations touristiques et Frédéric BATTISTELLA Adjoint - Direction Générale des Entreprises (DGE).

Une seconde séquence a donné lieu à des échanges entre les élus sur les dotations d'Etat et la taxe de séjour. Marc ABADIE, Directeur du Réseau et des Territoires de la Caisse des Dépôts et des Consignations, a ensuite fait le point sur les solutions de financement proposées par sa structure.

Le thème de l'après-midi : la Qualité de Vie, élément essentiel d'attraction dans les communes touristiques.

Cette séance a été animée par Jean-Guy de GABRIAC, Fondateur de Tip Touch et Organisateur de la Journée Mondiale du Bien-Etre.

Olivier PAZ, maire de Merville-Franceville (14) et Président de la commission « Qualité de Vie » de l'ANETT a introduit la séance.

Après l'intervention de Christian MANTEL, Directeur Général d'ATOUT France, ont successivement été abordés les thèmes suivants :

- 1 - *Comment faciliter l'accueil des touristes ?* Avec Christian DELOM, EVP Europe Erlinyou Inc BOOBUZ ; Pierre BALME, Maire des 2 Alpes et Gilles VANHEULE, Directeur de l'Office de Tourisme des 2 Alpes,
- 2 - *Comment dynamiser l'accueil des touristes en station ?* Avec Laurent GIRAUD, Directeur de l'Office de Tourisme de Royan (17),
- 3 - *Comment adapter les services pour les habitants et les touristes ?* Avec Cécile MAISONNEUVE, Présidente de la Fabrique de la Cité.

Conclusion :

JO PARIS 2024 : Pierre-Yves BOURNAZEL, Conseiller Régional d'Ile-de-France, délégué spécial JO Paris 2024
Guillaume CUSSAC, directeur administratif et financier (en charge de l'enjeu du tourisme)

ORGANISATION DU TOURISME EN FRANCE



LOI NOTRe : DÉROGATION POUR LES STATIONS CLASSÉES DE TOURISME

La loi n° 2016-1888 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, a été promulguée le 28 décembre 2016 et publiée au Journal Officiel le 29 décembre 2016. Son article 69 (et non plus 18 selon la numérotation adoptée tout au long de son examen) prévoit une dérogation pour le transfert de la compétence promotion du tourisme pour les stations classées et les communes en cours de classement.

Peuvent bénéficier de cette dérogation :

- les communes touristiques à ce jour classées stations de tourisme, si elles en ont manifesté le souhait par une délibération prise au plus tard avant le 1^{er} janvier 2017 ;
- les communes touristiques qui ont déposé un dossier de classement en station de tourisme au plus tard avant le 1^{er} janvier 2017, si elles en ont manifesté le souhait, là encore, par une délibération prise avant cette date ;
- les communes touristiques qui n'ont pas déposé de dossier de classement en station classée de tourisme avant le 1^{er} janvier 2017, mais qui ont délibéré

avant cette date dans l'intention de le faire avant le 1^{er} janvier 2018 ;

- enfin, les communes touristiques qui n'ont pas déposé de dossier de classement en station classée de tourisme avant le 1^{er} janvier 2017, mais qui ont délibéré avant cette date dans l'intention, d'abord, de déposer, avant le 1^{er} janvier 2018, un dossier de classement de leur office de tourisme en catégorie I, puis, dans l'année qui suit - le cas échéant - l'obtention de ce classement, un dossier de classement en station classée de tourisme.

Le Président FRANCINA se félicite de cette dérogation qui consacre l'aboutissement d'un long de travail de sensibilisation des pouvoirs publics effectué par l'ANETT depuis deux ans en lien avec les différentes associations d'élus telles que l'ANEM, l'ANMSM, l'ANEL et l'ANMCT. Il souligne avoir été entendu par le gouvernement pour que la dérogation s'applique aux stations sur l'ensemble du territoire national et pas seulement en montagne.

CLASSEMENT DES OFFICES DE TOURISME ET RÉFORME TERRITORIALE

Dans une circulaire datée du 1^{er} février adressée aux préfets, la Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, Martine PINVILLE, précise la mise en œuvre des dispositions relatives au transfert de la compétence en matière de promotion du tourisme.

La mise en place de la réforme territoriale entraîne une évolution de la localisation, du statut et de la zone d'intervention de certains offices de tourisme classés.

- Si le nouvel office de tourisme restructuré est classé en catégorie II ou III, son classement – qui est prononcé pour une durée de cinq ans - sera maintenu jusqu'à sa date d'échéance. Mais, « *lorsqu'un groupement de communes souhaite obtenir la dénomination en groupement de communes touristiques, une nouvelle instruction s'avère nécessaire* ».

- Si l'office de tourisme est classé en catégorie I, celui-ci ne peut conserver son classement que lorsque les modifications structurelles n'affectent pas les critères

de classement requis (changement de statut ou de transfert de collectivité de rattachement).

« *Lorsque l'office de tourisme déménage ou que son périmètre géographique d'intervention est élargi (fusion, absorption...), une procédure de maintien de classement demeure nécessaire mais celle-ci est simplifiée* », indique la circulaire. Ainsi, à compter de la date de la délibération actant la modification structurelle de l'office de tourisme, l'EPCI dispose d'un délai de quatre mois pour déposer un dossier complet de maintien de classement auprès de la préfecture de département. Celle-ci a deux mois pour l'instruire et pour confirmer le maintien ou le rejet. Sans réponse de l'administration dans le délai imparti, la demande de maintien est réputée favorable. Dans les autres cas, un nouveau dossier de classement complet doit être déposé auprès de la préfecture de département.

Concernant les Bureaux d'Information

Appel aux élus !

Les locaux de l'ANETT viennent d'être rénovés ; nous vous invitons à venir nous rencontrer au siège situé 47, Quai d'Orsay - 75007 PARIS en prenant rendez-vous au 01 45 51 49 36. Pour représenter au mieux toutes les destinations touristiques de notre pays, **n'hésitez pas à nous envoyer des affiches des années 1900 de vos stations !**



Nouveaux adhérents

Nous souhaitons la bienvenue aux communes de **Saint-Gildas-de-Rhuys (56), Annot (04), Ambleteuse (62), Châteaudun (28), Charavines (38), Dijon (21) et Navarrenx (64)** ainsi qu'au **Comité Départemental du Tourisme du Calvados (14)** qui viennent de rejoindre l'Association.

Nouvelles stations classées de tourisme

Ont obtenu leur classement en station de tourisme, les communes de **Béziers (34), Sérignan (34), Valras-Plage (34), Canet-en-Roussillon (66), Agde (34), La Tranche-sur-Mer (85), Port-des-Barques (17), Châtel (74), Veyrier-du-Lac (74)**. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme, on compte 200 stations classées selon la nouvelle procédure.

Touristique (BIT) situés sur une commune station classée de tourisme, une vérification des exigences de classement fixées par la catégorie I doit être effectuée.

A noter : ces dispositions ne concernent pas les communes stations classées de tourisme qui bénéficient de la dérogation prévue par l'article 69 la loi Montagne du 28 décembre 2016, leur permettant de conserver la compétence promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme.



Marc FRANCINA a interrogé la Ministre en charge de tourisme sur la modification de procédure de classement des stations classées de tourisme.

Voici la réponse publiée au Journal Officiel le 7 février 2017 (page 1015).

Le décret n° 2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur du tourisme, acte la déconcentration de la procédure d'instruction des dossiers de classement en station de tourisme et désigne, à compter du 1^{er} janvier 2016, le préfet de région comme autorité administrative chargée de l'instruction de la demande. Cette réforme vise les objectifs suivants : la simplification de la procédure et la diminution des délais d'instruction. La procédure actuelle est fondée sur une instruction à 2 niveaux. La commune dépose sa demande auprès du préfet de département qui accuse réception de la complétude du dossier et fait démarrer le délai d'instruction de 6 mois au niveau local. Lorsque l'instruction est achevée, le préfet de département envoie le dossier et son avis motivé sur la demande de classement aux services du ministère chargé du tourisme, qui dispose d'un délai

maximum de 6 mois pour instruire à nouveau le dossier. Ainsi la période maximale d'instruction fixée par le code du tourisme est de 12 mois. Or cette situation a conduit à un engorgement des services ministériels avec des pics du nombre de dossiers à instruire correspondant aux échéances accordées aux anciennes stations classées (antérieures à la loi no 2006-437 du 14 avril 2006) pour renouveler leur classement. La nouvelle procédure d'instruction prévoit désormais une seule instruction réalisée au niveau du préfet de région. Le délai d'instruction est porté à 8 mois. Ce nouveau délai raccourcit le délai d'instruction global de 4 mois et permettra ainsi aux communes d'obtenir plus rapidement leur décret de classement. Par ailleurs, le délai d'instruction au niveau local est augmenté de 2 mois par rapport à la procédure actuelle et permettra de répondre plus rapidement aux sollicitations de classement puisque les instructions seront réparties sur

les territoires régionaux. Ce nouveau schéma d'instruction des dossiers de demande de classement en station de tourisme accroît les garanties offertes aux communes. En effet, le préfet de département est la porte d'entrée du dispositif en assurant la complétude du dossier. Par sa proximité avec la commune, il pourra ainsi répondre à l'absence de pièces qu'il aura observée dans le dossier. L'instruction du dossier au niveau régional offre la garantie que le dossier sera instruit par les services en charge du tourisme au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) qui détiennent déjà une expertise reconnue dans l'instruction de ce type de dossiers. Enfin, la signature du décret de classement, d'une durée de validité de 12 ans, appartient au Premier Ministre. Cette signature engage l'Etat et confirme l'importance qu'il accorde à cette procédure de classement, gage de qualité et d'excellence touristiques.

FINANCES LOCALES

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS



Le Fonds spécial de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) qui bénéficie aux projets portés par les communes et les intercommunalités, est reconduit en 2017 et pourvu de 1,2 milliards d'euros. Une circulaire du 24 janvier 2017, signée par Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

en précise les conditions d'attribution.

A cet effet, la nouvelle Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) comprend deux enveloppes :

- **la première** est dédiée en partie (440 millions) au financement, par les communes et les communautés, d'investissements correspondant aux grandes priorités nationales : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mises aux normes et sécurisation des équipements publics,

infrastructures en faveur de la mobilité, infrastructures en faveur de la construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile. Les préfets de région sont chargés d'attribuer ces subventions, en liaison avec les préfets de département.

- **la deuxième** enveloppe (216 millions) est fléchée vers le financement d'actions inscrites dans les contrats de ruralité, pour l'accessibilité des services publics et les soins à la population, le développement de l'attractivité et l'aménagement des centres bourgs, le développement du numérique et de la téléphonie mobile, la transition écologique et la cohésion sociale. Dans ce cadre, les projets portés par les Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux (PETR) et par des EPCI et leurs communes membres sont prioritaires. Les projets déjà prêts sont également privilégiés. Les subventions sont attribuées par le préfet de région. Une prochaine circulaire précisera également l'emploi de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR).

Source : La lettre du Maire - 31 janvier 2017 - n°1980



AIRBNB REVERSE 7,3 MILLIONS D'EUROS EN FRANCE ET ÉTENDRA SA COLLECTE EN 2017

La plateforme de location et de réservation de logements de particuliers Airbnb a annoncé, lundi 6 février 2017 avoir reversé 7,3 millions d'euros de taxe de séjour à 19 communes françaises au titre de l'année 2016. Depuis le 1^{er} août dernier, Airbnb a, en effet, décidé de collecter automatiquement la taxe de séjour au nom de ses hôtes dans 19 premières villes en France.

Cette initiative doit d'ailleurs être étendue en 2017 à 31 nouvelles destinations, ce qui portera la collecte de la taxe de séjour à 50 communes en France à partir de ce printemps. « Si possible courant 2017, nous souhaitons étendre cette collecte à l'ensemble des villes françaises qui ont mis en place une taxe de séjour au réel, où nous avons dès lors la possibilité de collecter et reverser cette taxe », a expliqué Emmanuel MARILL, Directeur d'Airbnb France. « Nous voulons continuer à travailler avec les villes afin de simplifier la collecte et le reversement de la taxe de séjour pour les hôtes sur Airbnb. [...] Nous voulons permettre aux villes et aux territoires de bénéficier davantage des retombées économiques du tourisme et de notre communauté », a-t-il ajouté.



Pour rappel, les 19 premières villes qui ont reçu la collecte Airbnb de la taxe de séjour au

titre de l'année 2016 sont Ajaccio, Annecy, Antibes, Avignon, Biarritz, Bordeaux, Cannes, Chamonix-Mont-Blanc, La Rochelle, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Saint-Malo, Strasbourg, et Toulouse.

Airbnb l'étendra en 2017 à Angers, Colmar, Boulogne-Billancourt, Brest, Perpignan, Aix-en-Provence, Arles, Rennes, Grenoble, Dijon, Clermont-Ferrand, Arcachon, Versailles, La Baule-Escoublac, Le Mans, Deauville, Lacanau, Nîmes, Grasse, Huez (dont L'Alpe d'Huez), Les Belleville (dont Saint-Martin-de-Belleville, Val-Thorens et Les Ménuires), Morzine-Avoriaz, Bourg-Saint-Maurice (dont Les Arcs), Val-d'Isère, Megève, Les Allues (dont Meribel), Tignes, Aime-La Plagne (dont La Plagne), Les Deux-Alpes, Saint-Bon-Tarentaise (dont Courchevel), Saint-Lary.

LA FISCALITÉ LOCALE AYANT TRAIT AU TOURISME DEMEURE UNE COMPÉTENCE COMMUNALE

Le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2017, de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » aux communautés de communes et d'agglomération, à la place des communes membres, comprend les quatre missions des offices de tourisme précisées à l'article L 133-3 du code du tourisme : l'accueil, l'information des touristes, le promotion touristique du territoire concerné et la coordination des interventions des divers partenaires socio-professionnels du tourisme local. S'y ajoute l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale de tourisme et les programmes locaux de développement touristique. En revanche, la fiscalité locale ayant trait au tourisme (taxe de séjour, produit brut des jeux des casinos et taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontée mécanique) et la gestion des équipements en sont exclus et peuvent s'exercer au niveau communal.

*Réponse à Loïc HERVE,
Sénateur de la Haute-Savoie
JO Sénat
Question écrite du 26 janvier 2017*

LOGEMENT DES SAISONNIERS

L'article 47 de la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne concerne les logements des saisonniers dans les communes touristiques.

Il prévoit que toute commune ayant reçu la dénomination de « commune touristique » conclut avec l'Etat une convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

Cette convention comprend un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire qu'elle couvre. Lorsque ce diagnostic conclut à la nécessité de mettre en œuvre une politique locale visant à mieux répondre à ces besoins, la convention fixe également les objectifs de cette politique et les moyens

d'action à mettre en œuvre pour les atteindre dans un délai de trois ans à compter de sa signature.

L'obligation de conclure la convention s'applique dans les mêmes conditions à tout établissement public de coopération intercommunale dénommé « touristique » sur l'ensemble de son territoire.

Dans les trois mois à compter de l'expiration du délai de trois ans la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale ayant conclu la convention réalise un bilan de son application, qui est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Ces obligations sont assorties de sanctions :

Si la commune ou l'établissement

public de coopération intercommunale n'a pas conclu la convention dans un délai de deux ans à compter du 28 décembre 2016, le représentant de l'Etat dans le département peut, par arrêté, suspendre, jusqu'à la signature de la convention, la reconnaissance de commune ou de groupement. La même sanction s'applique en cas de non-renouvellement de la convention. Si le bilan conclut que les objectifs fixés dans la convention n'ont pas été atteints et si le représentant de l'Etat dans le département estime qu'aucune difficulté particulière ne le justifie, ce dernier peut suspendre par arrêté, pour une durée maximale de trois ans, la reconnaissance de commune ou de groupement touristique.

L'ÉTAT ASSAINIT LE SECTEUR DES JEUX À PARIS



La loi n°2017-157 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain présenté prévoit la dissolution des cercles de jeux associatifs au profit de sociétés à la comptabilité plus encadrée.

Depuis 2007 et l'affaire du cercle Concorde, le ministère de l'Intérieur a fermé 13 établissements dont l'Aviation Club de France ou le cercle Wagram. Mais le gouvernement a souhaité aller plus loin, jugeant le statut associatif des cercles trop laxiste. Le ministère de l'Intérieur a profité de cette loi pour donner au Préfet le droit de supprimer les derniers établissements existants, mais crée

surtout un nouveau cadre légal aux jeux de table à Paris.

Après de multiples péripéties, l'article 28 de la loi prévoit à titre expérimental pour trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2017, la création de clubs de jeux dans la capitale au sein desquels seraient pratiqués des « jeux de cercle et de contrepartie ».

Alors que le texte prévoyait initialement d'autoriser le gouvernement à légiférer par ordonnance, les députés sont revenus sur ce point en prévoyant l'ensemble des dispositions nouvelles directement dans la loi.

L'ANETT AUDITIONNÉE

A différentes reprises, l'ANETT a fait entendre sa position en insistant notamment sur la nécessité de prêter attention à l'extension de l'expérimentation des clubs en dehors de Paris avec les risques que cela comporte en terme de déséquilibre de l'économie des stations classées qui sont très dépendantes du produit brut des jeux issu des casinos implantés sur leur territoire. Tel a été le cas le 20 février 2017, date à laquelle Philippe SUEUR a été auditionné par Thomas CAMPEAUX, Directeur des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DLPAJ) au Ministère de l'Intérieur. Il a été confirmé au Maire d'Enghien-les-Bains que les casinos

et les clubs de jeux n'ont pas vocation à se faire concurrence du fait d'une offre de jeu différenciée : le décret fixant la liste des « jeux de cercle ou de contrepartie » autorisés dans les futurs clubs, n'intégrera pas les jeux de casinos comme les machines à sous, la roulette ou encore le black jack. Philippe SUEUR n'a toutefois pas manqué de signaler au DLPAJ que l'extension de la possibilité de créer des clubs de jeux à l'ensemble du territoire national, suscitait l'inquiétude des élus de l'ANETT et qu'il était important que l'Association puisse être associée aux évolutions futures du dispositif.



PRODUIT BRUT DES JEUX DANS LES CASINOS

L'article 90 de la loi de Finances pour 2017 modifie les dispositions sur le produit brut des jeux dans les casinos.

Le prélèvement que l'Etat reverse à une commune accueillant un casino pourra désormais être affecté à l'EPCI à fiscalité propre lorsque celui-ci est le délégant de la délégation de service public du casino.

ASSISES NATIONALES DU PATRIMOINE CULTUREL ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE À PÉRIGUEUX



Les 22 et 23 juin prochains, se tiendront à Périgueux les Assises nationales Patrimoine culturel et Développement touristique, co-organisées par IDEAL Connaissances, le Réseau IDEAL,

la Ville de Périgueux et le Grand Périgueux, en partenariat avec le Conseil départemental de Dordogne, la Fondation du Patrimoine, la Caisse des dépôts et Consignations et la Commission Patrimoine de l'ANETT. Au programme : 2 jours de rencontres, de conférences et de partage d'expérience sur les enjeux de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel, de sa mise en tourisme et des retombées pour les territoires. Les principales questions traitées : compétences et acteurs pour

gérer aujourd'hui le patrimoine et sa mise en tourisme, action publique et projets territoriaux, financement et mécénat, outils numériques au service de la valorisation du patrimoine, circuits et itinéraires culturels, ...

Inscrivez-vous dès à présent sur le site

www.assises-patrimoine.com

GRATUIT pour les lecteurs de France

Tourisme avec le code invitation

INVPAT2017

Contact : j.farcy@idealconnaissances.com

VIE DE L'ASSOCIATION

DYNAMISME ET RETOUR D'EXPÉRIENCES DES COMMUNES

FÊTE DES LUMIÈRES DE SAINT-GERVAIS (74) MONT-BLANC



Dans le cadre de sa programmation événementielle, Saint-Gervais Mont-Blanc a souhaité se faire l'écho de la Fête des Lumières de Lyon durant les vacances de Noël, du 25 au 31 décembre 2016.

Cet événement s'est déroulé durant une période de forte fréquentation de Saint-Gervais et plus globalement du Pays du Mont-Blanc. Nul doute que la Fête des Lumières a été l'événement phare de ces fêtes de fin d'année,

lors desquelles plusieurs milliers de vacanciers ont séjourné dans les différentes stations du Mont Blanc !

Les installations lumières étaient situées en centre-ville, sur les différentes places et espaces où cheminent résidents et vacanciers. Une installation était également implantée à l'entrée des Thermes de Saint-Gervais, lieu historique et emblématique de la commune.

La Fête des Lumières à Saint-Gervais a été organisée dans le cadre d'une convention avec la Mairie de Lyon et a bénéficié du soutien financier des Thermes de Saint-Gervais, du Conseil Départemental de Haute-Savoie, ainsi que d'EDF Auvergne Rhône Alpes, un engagement qui répond à la volonté d'accompagner les projets de développement de ce territoire.

LE TRIO DES VILLES LES PLUS DYNAMIQUES : SAINT-MALO, MENTON ET DEAUVILLE

Procos, Fédération du commerce spécialisé qui fédère 260 enseignes, a réalisé son premier palmarès des villes qui ont su conserver leur attractivité commerciale. Cette étude, relayée mardi 24 janvier 2017 par le journal Les Echos, porte sur plus de 200 villes françaises en fonction de la population et du nombre de commerces. Parmi les villes touristiques, Deauville se place en troisième position, après Saint-Malo, Menton et suivie de Beaune et La Baule. Selon Procos, «la réussite demeure conditionnée à la mise en place d'une politique volontariste et globale de la part de la collectivité», sachant que les centres-villes les plus commerçants ont en commun : «une politique concertée entre les acteurs, maîtrisée sur le plan de l'urbanisme commercial, multidimensionnelle en intégrant logements, transports, vie économique et sociale, activités culturelles et touristiques».

LE TOURISME MONDIAL CONTINUE SA PROGRESSION

L'Organisation Mondiale du Tourisme a publié son baromètre annuel mardi 17 janvier 2017. Il fait état d'un total de 1,235 milliards d'arrivées de touristes internationaux (visiteurs ayant passé au moins une nuit dans un autre pays en 2016), soit une croissance annuelle de 3,9% contre 4,6% en 2015. C'est la septième année de suite de croissance depuis la crise de 2009.

Des contrastes méritent d'être soulignés : l'OMT parle de stagnation pour l'Europe de l'Ouest alors que l'Europe du Nord et l'Europe centrale ont enregistré les plus fortes progressions (respectivement

6 et 4%). Par ailleurs, elle chiffre à 1% la hausse du nombre de visiteurs étrangers pour l'Europe du Sud sachant que l'Espagne a encore réalisé une saison record. D'une manière plus générale, l'Europe capte un peu plus de la moitié du trafic international.

Le dernier baromètre de l'OMT met aussi en évidence la vitalité de la zone Asie-Pacifique. Celle-ci a connu une hausse de 8,4% soit la plus élevée relevée par l'Organisation.

Par ailleurs, 2016 a été une année soutenue mais moins porteuse pour la zone Amériques (4,3% après +6% en

2015) qui voit néanmoins conforté son statut de troisième pôle du tourisme mondial.

A contrario, l'année passée a été celle d'une reprise spectaculaire pour l'Afrique avec une augmentation de 8,1% du nombre d'arrivées de visiteurs internationaux, après la baisse de trafic de 2,5% en 2015.

Enfin, le dernier baromètre de l'OMT témoigne des guerres du Moyen-Orient où le tourisme international a fléchi de 4,1% en 2016.

Source : d'après un article des Echos du mercredi 18 janvier 2017

DES NOUVELLES D'ATOUT FRANCE



NOUVEAUTÉ 2017

Atout France met désormais à disposition de tous les professionnels du tourisme sa Lettre de veille Internationale abordant l'évolution du tourisme international et les problématiques qui y sont liées, sous l'angle de la demande, l'offre et la distribution, l'observation, le numérique ainsi que la concurrence..

PARUTION :

4 numéros par an au format numérique et accessibles en téléchargement depuis : www.atout-france.fr/publications

Contact :

Lettre de veille : jean-andre.doeuvre@atout-france.fr



Tourisme estival des destinations de montagne : Cahier 1 - clientèles et potentiels

Cette publication offre un éclairage sur les pratiques actuelles, les opportunités et les enjeux à venir de la montagne française.

Elle sera complétée d'un second volume axé sur les actions et stratégies mises en œuvre en France et à l'International.

Contact :

Centre de Ressources/boutique en ligne : sophie.congourdeau@atout-france.fr



"LE SPORT ÇA ME DIT" VA CONNECTER LE CORPS ET L'ESPRIT !



Depuis dix ans, le programme LE SPORT ÇA ME DIT nous surprend chaque année en imaginant de nouvelles activités.

Pour ses dix ans c'est un vrai changement qui s'annonce. Côté contenant, le fameux cube iconique se transforme en outil connecté grâce au Wifi intégré. Une innovation dans l'air du temps qui permet de renforcer l'ambiance avec du son et de soutenir les animations. Côté contenu, l'évolution est encore plus marquante, puisque les activités physiques ne sont plus les seules à faire vivre aux jeunes de beaux moments de convivialité.

En 2017, LE SPORT ÇA ME DIT s'enrichit avec des jeux éducatifs et culturels sur différentes thématiques. Un dispositif sous forme de quizz LES INCOLLABLES qui alterne de manière équilibrée avec des activités physiques.

Si LE SPORT ÇA ME DIT dont l'ANETT est partenaire, devient un outil d'expression plus large, il conserve plus que jamais les fondamentaux qui font son succès auprès de municipalités : faire partager une expérience enrichissante aux jeunes et permettre de tisser du lien social.

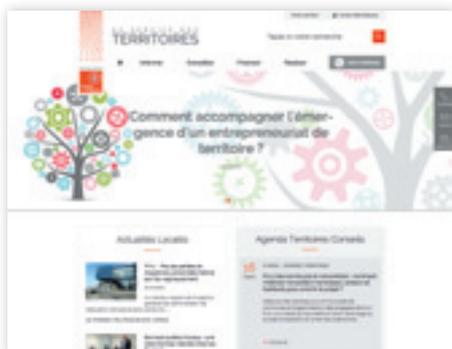
*Pour plus d'informations contactez
le Comité d'Organisation au 01 41 43 10 10.*



LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS LANCE UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR LES TERRITOIRES



La caisse des dépôts et consignations lance une plateforme numérique pour les territoires (www.caissedesdepotsdesterritoires.fr), qui rassemble l'ensemble des savoir-faire du groupe Caisse des Dépôts afin de conseiller élus et agents locaux dans la préparation et le financement de leurs projets.



Cette nouvelle offre numérique incarne la volonté de la Caisse des dépôts et consignations de faciliter l'accès de tous les territoires à ses services, qu'il s'agisse d'information, de conseil et d'ingénierie, de financements. Elle intègre l'offre de Localtis et de Mairie-Conseils, devenu Territoires Conseils -qui accompagne les communes de moins de 10000 habitants et les intercommunalités sans limite de seuil- aux côtés d'autres offres en faveur du développement local et d'informations relatives aux droits des élus et fonctionnaires (retraites, formations).

A NOTER :

Territoires Conseils organise le 4 avril 2017 à Paris un séminaire sur l'entrepreneuriat de territoire. Il vise à ouvrir des réflexions et des perspectives sur les initiatives portées par des collectifs d'acteurs qui inventent de nouvelles manières d'entreprendre et questionnent les modèles de production et de consommation au sein des territoires.

*Programme disponible en ligne
sur le site de l'ANETT :
www.communes-touristiques.net*

Avec un menu de navigation simplifié (informer, conseiller, financer, réaliser), la nouvelle plateforme numérique peut vous accompagner à chaque étape de réalisation d'un projet en vous permettant de décrypter l'information utile au développement de votre territoire ; partager les bonnes pratiques ; bénéficier d'un appui juridique ou méthodologique ou en ingénierie de projet ; accéder à des offres de financements ; consulter les offres des filiales susceptibles de permettre d'innover en confiance.

WEEK-END BIEN-ÊTRE EN FRANCE

Lors du Congrès annuel de l'ANETT, vous avez été nombreux à être sensibles à l'utilité de lien social et de qualité de vie, ainsi qu'à l'intérêt touristique et médiatique d'un événement pour célébrer le bien-être en France.

Vous avez été nombreux à nous faire remarquer que la Journée Mondiale du bien-être tombe systématiquement le deuxième samedi du mois de juin. Ceci pose de nombreux problèmes organisationnels pour vous. Un week-end aurait été plus logique que le samedi seul. De plus, le mois de juin est déjà le début de la saison touristique, avec une forte affluence, qui plus est un samedi, ce qui empêche de nombreux hôtels et commerces d'organiser des activités gratuites de sensibilisation, puisque leur équipe est déjà fortement mobilisée par les clients. Les élections législatives de cette année vont mobiliser une grande partie des forces vives de votre équipe.

Nous vous avons entendu et vous

proposerons très rapidement la date d'un «WEEK-END BIEN-ETRE EN FRANCE».

De fait, célébrer un Week-end de bien-être au mois de septembre permettrait à vos associations et commerçants (hôtels, restaurants, thalassos, thermes, spas, clubs fitness, studios de yoga/pilates, écoles de danse, dojos d'arts martiaux, maisons de retraites...) de prolonger les effets du bien-être après l'été, et de découvrir des méthodes douces et agréables pour vous préparer au blues de l'automne ainsi que de découvrir les communes touristiques de France où l'on célèbre le bien-être et où il fait bon vivre toute l'année.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jean-Guy de GABRIAC

jean-guy@jmbe.fr

Géraldine LEDUC

gleduc@communes-touristiques.net

ou Simon LEBEAU

slebeau@communes-touristiques.net

2017 : ANNÉE INTERNATIONALE DU TOURISME DURABLE

L'année 2017 a été proclamée par les Nations Unies « Année internationale du tourisme durable pour le développement ». Cette année permettra de mettre en avant une croissance économique durable, sociale, l'emploi et la réduction de la pauvreté, l'utilisation rationnelle des ressources, la protection de l'environnement et les changements climatiques, de promouvoir les valeurs culturelles, la diversité et le patrimoine, ainsi que de permettre la compréhension mutuelle, la paix et la sécurité.



www.tourism4development2017.org

CONGRÈS DE L'ANETT



Cette année le Congrès de l'ANETT consacrait l'après-midi à la thématique de la Qualité de Vie.

Jean-Guy de GABRIAC a animé cette après-midi aux côtés de notre Grand Expert, Olivier PAZ, maire de Merville-Franceville. M. LAVACHERIE, Conseiller Municipal, nous a fait part des solutions proposées à Saint-Philibert (56) pour assurer la qualité des eaux de baignade. Thomas VERDON, Directeur du tourisme à la Ville de Marseille a présenté les techniques utilisées dans cette ville pour allier industrie et baignade. Christian MANTEI, directeur Général d'ATOUT France a donné son point de vue sur les évolutions du tourisme de bien-être en France. Christian DELOM, Directeur Général Europe d'Erlinyou Inc., est intervenu à propos de l'application BOOBUZ qui facilite l'accueil de clientèle internationale en accompagnant, virtualisant et sécurisant le séjour de A à Z. Gilles

VANHEULE, directeur de l'Office de Tourisme des Deux-Alpes et Pierre BALME, maire des Deux-Alpes ont présenté les apports du label Famille Plus dans leur développement touristique. Ensuite, Laurent GIRAUD Directeur Pôle Marketing de la destination Royan Atlantique a fait le bilan d'une année d'utilisation d'une application qui permet d'optimiser et de faciliter les vacances des touristes en leur apportant toutes les informations en temps réel sur les événements, les services, les commerces et la mobilité de leurs destinations vacances. Jean-Luc MARTIN, chef de projet chez EDF a sensibilisé sur ce qui est fait par EDF dans le cadre de l'électrification des véhicules. Sébastien DEBEUGNY, Directeur des Ventes Habitat et collectivités chez Primagaz a diffusé un film court sur une solution de chauffage instantanée qui permet aux communes d'accueillir les touristes dans les meilleures conditions. Cécile MAISONNEUVE, Présidente de la Fabrique de la Cité nous a démontré que la ville de demain sera une ville durable et productrice de bien-être. Christian LEROUX, Directeur des affaires publiques M2I nous a présenté les solutions adaptées et écologiques pour répondre aux menaces des insectes invasifs. Guillaume CUSSAC, directeur administratif et financier (en charge de l'enjeu du tourisme) et Pierre-Yves BOURNAZEL, Conseiller Régional d'Ile-de-France, délégué spécial en charge des JO Paris 2024 ont conclu cette journée en montrant l'importance des jeux comme un accélérateur d'urbanisme.

VACANCES PROPRES



SUCCÈS DE LA CAMPAGNE VACANCES PROPRES 2016 : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS SAUVAGES GAGNE DU TERRAIN

L'association VACANCES PROPRES et ses partenaires se sont fixés comme objectif de faire grimper la proportion de Français jugeant les déchets sauvages « inadmissibles » de 59% à 75% d'ici 2025.

Plus de 2,2 millions des célèbres sacs à rayures « VACANCES PROPRES » ont également été mis à disposition du public par plus de 1 100 collectivités locales, permettant ainsi de préserver la nature d'environ 22 000 tonnes de déchets sauvages.

VACANCES PROPRES mène des actions et des événements dans toute la France :

• **L'opération "Je navigue, je trie" élargie à l'Europe, un nombre record de 191 000 plaisanciers sensibilisés :** Cette opération est parrainée par François Galgani (spécialiste des

déchets marins à l'Ifremer), la 6^e édition de l'opération « Je navigue, je trie » a été étendue à l'Europe. Elle a permis de sensibiliser 191 000 plaisanciers au bon comportement à adopter à bord. Les 41 ports de plaisance mobilisés cet été, dont 6 italiens et 1 monégasque, ont distribué aux plaisanciers 29 000 cabas de tri et 42 000 sacs pour les déchets non recyclables, des outils concrets aux consignes claires, pédagogiques et trilingues.

• **VACANCES PROPRES sur le tour de France :** 93 500 sacs composés à 100% de plastique recyclé, et créés spécialement pour le Tour, ont été mis à disposition des spectateurs sur les étapes du parcours. Déclinés en 3 couleurs : gris (déchets non recyclables), jaunes (déchets recyclables) et verts (pour recyclage du verre), les consignes de tri illustrées de façon très explicite sont bilingues (français et anglais) pour s'adresser au public international du Tour.

• **TRI'TOUR, VACANCES PROPRES sur les plus grands événements sportifs :** À l'initiative du Ministère des Sports, une trentaine d'événements sportifs dans toute la France, dont l'EURO 2016, ont accueilli une tournée de sensibilisation au recyclage. Plus de 45 000 sacs « VACANCES PROPRES » ont été utilisés sur ces événements.

Des opérations ont aussi été menées à l'Aquarium de Paris, à Brest (10 000 sacs distribués en 1 semaine) et VACANCES PROPRES est également partenaire de nombreux nettoyages de nature (Calanques Propres, « Berges Saines », « Montagnes Propres » ...).

VACANCES PROPRES prépare un dispositif national de sensibilisation dédié aux espaces naturels : « gardez & trie vos déchets ». Ce projet de dispositif, co-construit avec Eco-Emballages et les acteurs majeurs de ces espaces (Office National des Forêts,

36000 POUR LE TRI



Dans le cadre de son action 36 000 pour le Tri, Eco-Emballages organise régulièrement des réunions d'échanges sur le thème « Tourisme et vie locale » rassemblant au moins 50 élus.

Chaque Maire peut témoigner et partager ses bonnes pratiques en matière de développement durable au bénéfice des touristes et des habitants. La dernière rencontre « Tourisme et Vie Locale » a eu lieu en Corrèze le 7 novembre dernier à Montceaux-sur-Dordogne avec la visite du centre de tri du SICRA d'Argentat. La rencontre du 07 novembre a été un réel succès et l'intervention de Monsieur Perdrix, adjoint au Maire d'Ayen, a été très riche et appréciée de tous. La commune d'Ayen a été retenue par Eco-emballages pour être l'initiative du mois.

Pour en savoir plus sur la rencontre et le programme 36 000 pour le tri, rendez-vous sur : www.36000pourletri.fr le site de référence des initiatives locales en faveur du développement durable.



Voies Navigables de France, Rivages de France, Parcs régionaux) se présente sous la forme de panneaux porteurs d'un message de sensibilisation qui incite les usagers au respect de ces lieux et à l'adoption du meilleur comportement avec leurs déchets :

« Respectez la nature de ce lieu : gardez et trie vos déchets »

Contact sur les sujets concernant le développement durable et le tourisme durable :

Simon Lebeau - 01 45 51 11 91 - slebeau@communes-touristiques.net

BAGNÈRES-DE-BIGORRE⁽⁶⁵⁾

Vous êtes Maire d'une station classée de tourisme positionnée à la fois sur les activités thermales et les sports de montagne. Pouvez-vous nous décrire brièvement les principaux points témoignant de l'excellence de votre station ? Estimez-vous que la saison s'annonce sous de bons auspices ?

Bagnères-de-Bigorre est un territoire vaste, qui s'étend sur 12600 hectares, du centre-ville (550 m d'altitude), à la station de la Mongie (village à 1800 m) et jusqu'à la limite du Pic du Midi qui culmine à 2877 mètres. Notre territoire possède, le plus grand domaine skiable des Pyrénées françaises avec la station de ski du Grand Tourmalet.

Cette année, la saison a débuté timidement, comme partout, faute de neige. Mais grâce à la pertinence de la stratégie de management du capital neige, il a été possible de proposer à Noël, une ouverture partielle du domaine. Aujourd'hui notre station a retrouvé ses couleurs hivernales, avec un taux de fréquentation convenable en janvier, et des vacances de février qui s'annoncent très bonnes. Par ailleurs, le calendrier scolaire a permis d'envisager une ouverture de la station jusqu'au 14 avril. Aussi, nous travaillons pour, notamment, attirer en fin de saison, des primo skieurs. Le ski reste un moteur de notre économie locale et son modèle est loin d'être obsolète. Mais dans un contexte de concurrence accrue et de douceur hivernale plus marquée, l'enjeu est bel est bien aujourd'hui de fidéliser la clientèle et d'attirer de nouveaux touristes. C'est ce qui est fait avec le projet Grand Tourmalet 360, un projet étalé sur 7 ans, qui en optimisant l'existant, permet d'accroître la surface skiable et le confort des skieurs.

Par ailleurs, nous travaillons sur un tourisme 4 saisons, notre territoire bénéficiant déjà d'une double saisonnalité de fréquentation complétée par une activité thermale importante avec cette année, plus de 8000 curistes accueillis à Bagnères. Aussi, nous diversifions nos activités grâce aux ressources « hors norme » que nous avons, à l'image du col du Tourmalet et du Pic-du-Midi, et en misant aussi sur le thermoludisme et le tourisme de pleine nature.

Comment le tourisme s'organise-t-il sur votre territoire et comment s'intègre-t-il avec l'intercommunalité de laquelle vous dépendez ? Cette façon de fonctionner vous semble-t-elle efficace et en adéquation avec l'esprit des récentes réformes territoriales ?

La commune de Bagnères-de-Bigorre fait partie de la communauté de communes de la

Haute-Bigorre, dont je suis le 1^{er} Vice-Président. Elle regroupe 24 communes représentant 17000 habitants. Cette question du tourisme a été anticipée sur notre territoire bien avant cette nouvelle réforme, puisque dès 2012, grâce à la volonté novatrice des élus, un pôle touristique cohérent qui dépassait les frontières administratives de notre collectivité de part et d'autre du col du Tourmalet, a été créé. L'origine de cette entente se trouve dans le développement du domaine skiable commun Barèges-la Mongie.

Dès lors, les Offices de Tourisme du pôle Grand Tourmalet Pic du Midi ont été rassemblés au sein d'un Office de Tourisme communautaire avec les 24 communes précitées, plus 5 communes rattachées à la communauté de communes voisine. Nous étions donc en avance au regard de la loi NOTRe, mais nous avons dû revoir notre organisation territoriale qui nous avait pourtant permis de mettre en place une stratégie globale avec nos voisins. Cette réorganisation nous a fait régresser par rapport à l'objectif de dynamiser un territoire complexe, mais il n'était pas pour autant question de casser un fonctionnement qui faisait ses preuves. Aussi, l'Office de Tourisme Tourmalet Pic du Midi a pris le relais, en récupérant l'ensemble des missions, tandis que des conventions sont d'ores et déjà prévues avec la communauté de communes voisine, pour assurer la continuité du travail mené jusque-là, avec la volonté affichée de faire subsister la destination Tourmalet Pic du Midi.

Pouvez-vous nous parler de la façon dont s'organise le déploiement du numérique dans votre station ? Plus précisément comment le numérique intervient-il dans la promotion de cette dernière ?

La promotion de la station comme du territoire, est assurée par l'Office de Tourisme. Les possibilités offertes par les outils numériques et l'évolution des comportements des consommateurs, nous imposent de nous adapter. Elles redéfinissent la relation client, et font évoluer les missions d'informations et de conseils. Le dispositif numérique du Grand Tourmalet est tourné vers l'expérience du client, et associe des outils complémentaires. La Sharing Box permettant aux touristes de se photographier, d'imprimer instantanément les photos, de les partager sur les réseaux sociaux, est un outil



marketing ludique qui offre la possibilité d'entrer en contact avec les visiteurs dans la station, puis de collecter des informations qualifiées permettant ensuite des offres adaptées. Une conciergerie virtuelle de destination permet un accueil personnalisé hors les murs avant et après le séjour, un service ouvert sur twitter qui répond à un enjeu de commercialisation. Cette stratégie de personnalisation de l'offre et du séjour, est renforcée par la technologie iBeacon, un système de balise qui permet de « pousser » des informations pratiques (météo...), offres et bons plans en direction des utilisateurs de l'application Grand Tourmalet. La destination est également promue grâce à un réseau d'ambassadeurs qui font partager leur amour du territoire, un réseau animé par l'Office de Tourisme. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le numérique nous permet d'être plus proche des visiteurs en leur réservant un accueil à distance mais plus personnalisé. Sans remplacer l'humain, il le complète.

CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

Surface : 12 600 ha

Population permanente :
environ 8 000 habitants

Nombre de touristes :
1,1 million de nuitées. 525 000 en été et 570 000 en hiver, dont 240 000 nuitées thermales.

Nombre de lits :
25900 (Grand Tourmalet Mongie : 12 950 lits, Bagnères et sa vallée : 8 288 lits et Barèges : 4 662 lits)
62% de lits diffus (meublés) et 38% de lits pro

Salariés de l'office de tourisme intercommunal : 18,5 ETP (dont 0 saisonniers)

Montant encaissé de la taxe de séjour :
235 000 € (objectif 2017 : 250 k€ ; 2018 : 300 k€)

